

SPIP 26/07

Valence, le 25/07/2025

Mme la Présidente,

Malgré l'arrivée salubre des nouveaux renforts dans nos services, les conditions et les cadences de travail demeurent problématiques sur tous les sites. Au SPIP du CP Valence (SAS, MC, MA), les agents continueront à travailler à moyen constant malgré la surpopulation carcérale toujours galopante. En MO, la massprobation reste l'horizon de travail des personnels, la surpopulation carcérale produisant toujours ses effets à moyen terme.

Et avec notre ministre hors-sol dont on peine à suivre les rodomontades médiatiques entre annonces sans lendemain et mesures brutales, contradictoires et déconnectées des terrains, le déroulement des EGIP où se décline moult ambitions et d'éventuelles missions supplémentaires sans garantie en RH et avec le mouvement de rationalisation et de multiplication des process mené par la SDIP et la DAP (multiplication des guides, des référentiels, les RPO 1, 2, 3 ou encore le projet Sé2PRO pour les PA ...) la pression et la tension dans les SPIP risquent de ne pas faiblir. Les agents ne pourront pas tout faire et maintenir un niveau d'exigence constant dans ce contexte de tension RH et de services à flux tendus. Il va falloir trouver des solutions et des modes de travail adaptés sur ce fond de crise et de multiplication des injonctions.

Dans ce contexte où les agents de tous corps (CPIP, PA, ASE) sont insécurisés, étouffés, précarisés, usés par la cadence et le manque d'effectifs, L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** aime à rappeler la Règle Européenne de Probation n°29 :

« Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission. Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine et, si cela est approprié, de travailler avec leur famille et, le cas échéant, les victimes. Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires. »

Pour y parvenir, L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** prône un management collaboratif, respectueux et un dialogue social de qualité. De véritables réflexions locales et des compromis doivent voir le jour. Ce CSA doit redevenir un lieu où l'on travaille sur des textes, sur des organisations de travail afin de trouver des optimums afin que l'ensemble du personnel soit gagnant-gagnant.

L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** rappelle l'article 48 du décret du 20/11/2020 qui définit le champ de compétence des CSA : « *Les projets de texte réglementaire relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services* ». Quant à l'article 51, il souligne que « *Le CSA peut examiner toutes les questions générales relatives au fonctionnement et à l'organisation des services.* »

Or, Mme La Présidente, il semble qu'une logique inverse prévaut dans votre management. Que ce soit pour trouver des adaptations à un mode de travail dégradé, que ce soit au MO de Valence pour les modifications horaires pour les DDSE et cette fiche REFLEX dictée à l'époque par la magistrature locale et dont les agents ont été contraints de s'adapter, que ce soit pour le traitement des alarmes en l'absence du réserviste ou que ce soit pour le projet de montée en compétence des agents d'accueil, le passage en force et en catimini est la règle.

Ce sont à chaque fois les OS qui ont mis sur la table les questions d'organisation de service dans ce CSA pour permettre aux agents des avancées.

Madame la présidente, encore des efforts pour rompre avec un management archaïque et vertical !

Dans l'intérêt de l'ensemble des personnels, L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** exige une nouvelle fois un virage managérial à 180° et un dialogue social à la hauteur des enjeux.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...



Les représentants **UFAP UNSa Justice** SPIP 26/07 :

Marie BOURDON, Nathalie AUBOURDY, Florian ROUSSET & Thierry BABIN.